

Grand Direct des AOC : plus de 600 acteurs de la filière réunis pour répondre à la crise viticole et inventer une nouvelle méthode d'action collective

Face à une crise historique — déconsommation, surstocks, pertes de débouchés, inflation des charges, instabilité réglementaire et tensions commerciales — la filière viticole française a expérimenté ce mardi 25 novembre 2025 une méthode inédite : un exercice collectif qui met en lien direct des vignerons, des représentants politiques, syndicaux et de l'administration construit à partir de plus de 1 000 questions de terrain, réunissant plus de 600 participants en présentiel et en visioconférence partout en France.

[Lien vers le replay](#)

Cette matinée, baptisée « Le Grand Direct des AOC », marque un tournant dans l'histoire de la Confédération des AOC, une nouvelle manière de faire du syndicalisme, fondée sur la transparence, la co-construction : « en tant que vigneron, j'ai mes craintes : je vois les marchés qui se tendent, les stocks qui montent, les charges qui explosent, les règles qui s'empilent. Mais en tant que responsable syndical, j'ai surtout envie de faire bouger les lignes. Ce matin, on veut remettre le vigneron au centre » a déclaré Jérôme Bauer, Président de la CNAOC. Tout au long de la matinée, des réponses concrètes aux problématiques économiques, administratives et environnementales qui frappent la première filière agricole exportatrice de France ont été apportées. La CNAOC a clairement posé le cadre : sortir du diagnostic, agir, et replacer le vigneron au centre d'une stratégie nationale de reconquête.



Une mobilisation exceptionnelle et un format totalement nouveau

Dès l'ouverture, le Président de la CNAOC, a donné le ton : changement de méthode, transparence, réponses concrètes. Dans un contexte de tensions économiques, administratives, climatiques et sociétales, la filière a exprimé avec force son besoin de perspectives, de cohérence et de cap commun. Le principe ? Le programme a été 100% construit par les vignerons, qui ont posé plus de 1 000 questions via le formulaire d'inscription.

Le format — alternant interventions politiques, analyses professionnelles, réponses techniques, regards de terrain et échanges interactifs — a permis un tour d'horizon et une mise à plat complète des défis actuels et des solutions envisagées faisant ainsi remonter les préoccupations du terrain autour de 4 thématiques :

- ⌚ Comment reconquérir le consommateur ?
- ⌚ Résilience économique : construire une filière qui produit pour vendre et non pour détruire
- ⌚ Stabilité du cadre réglementaire et simplification administrative,
- ⌚ L'AOC de demain

LES TEMPS FORTS DE LA MATINEE

Introduction - Une Europe en mouvement : les engagements du Commissaire Hansen pour soutenir le secteur vitivinicole

En pleine phase de négociation finale du Paquet vin, le Commissaire européen à l'agriculture, Christophe Hansen, a répondu en direct aux sollicitations et inquiétudes des producteurs. La filière exigeait un cap clair. Au cœur des débats : l'aboutissement rapide du Paquet vin, le renforcement du système de plantation, l'œnotourisme le soutien aux marchés internationaux, la fiscalité et les accises. Ses réponses ont donné une visibilité sur les négociations en cours et leur impact très concret sur le quotidien des opérateurs.

Au cœur de l'actualité européenne, le Paquet Vin domine les débats : un chantier essentiel dont les arbitrages à venir auront un impact immédiat sur la régulation et la compétitivité des AOC. Alors que le texte entre dans une phase décisive de vote, la CNAOC a souligné des avancées majeures pour les exploitations viticoles et les structures syndicales :

- fin de la « croissance obligatoire » des plantations,
- durée de vie des autorisations de replantation portée à 13 ans,
- protection accrue contre les détournements des AOC,
- un renforcement et un développement des marchés export,
- ambition forte pour l'œnotourisme (cofinancement jusqu'à 80 %, stratégie nationale),
- renforcement du cadre de lutte contre la flavescence dorée.

« Nous nous félicitons de la réforme proposée et souhaitons remercier chaleureusement la Commission pour ce travail à la fois sur la méthode et sur le fond. Il faut rappeler que le Paquet vin a été initié par 4 mois d'échanges avec l'ensemble des parties prenantes dans ce que nous avons appelé le Groupe de haut niveau a marqué un tournant. Pour la première fois en près de deux décennies, les acteurs publics et privés se sont réunis pour relever les défis réels et urgents auxquels notre secteur est confronté. Le Paquet vin propose une boîte à outils flexible pour les Etats-membres : il permet à chaque Etat, dont la France, d'adapter les règles européennes aux réalités et spécificités de sa filière. » Maxime Toubart, Vice-Président de la CNAOC et d'EFOV, la Fédération Européenne des vins AOC.

Le Commissaire a également répondu aux inquiétudes sur les tensions commerciales (États-Unis, Chine) et sur la nécessité urgente de diversifier les marchés extérieurs. A ce titre, il a rappelé que la diplomatie économique européenne était en action avec de multiples déplacements au Brésil, en Indonésie, en Thaïlande et en Inde pour établir des accords commerciaux incluant les vins et spiritueux.

Également interrogé par plusieurs vignerons (Alsace, Jurançon), le Commissaire européen s'est exprimé sur la mise en œuvre rapide d'un guichet unique des droits d'accises, un sujet porté par la CNAOC depuis de très nombreuses années.

« Je l'ai déjà poussé très fortement en tant que député européen. Le dossier n'est pas directement lié à mon portefeuille, mais évidemment je vais me rapprocher des services compétents pour une mise en œuvre rapide » a rappelé Christophe Hansen. « Il est plus facile d'exporter 2 palettes en Asie que 2 cartons en Allemagne pour un Alsacien, pourtant frontalier » s'est ému, Jérôme BAUER, Président de la CNAOC.

1. Reconquérir le consommateur : « lancer une campagne de communication commune pour moderniser l'image de nos vins et spiritueux »

La CNAOC a rappelé l'ampleur du choc qui frappe la filière : **–70 % de consommation de vin en 60 ans et –20 % annoncés d'ici dix ans**. Raphaël Fattier, Directeur de la CNAOC et animateur de la matinée, a dressé un état des lieux sans concession : les +65 ans représentent 8% de nos consommateurs et 40 % du volume consommé, un marché vieillissant où les jeunes générations se tournent désormais vers la bière, les cocktails, et surtout le sans alcool.

Interrogés par plusieurs vignerons sur les pistes pour attirer et remobiliser les consommateurs (Touraine, Faugères, Alsace, Bergerac, Bordeaux...), Krystel Lepresle, Déléguée Générale de Vin & société, et Bernard Farges, Président du CNIV, ont dressé plusieurs pistes :

- **Moderniser les codes de communication**, pour renouveler le narratif autour des produits viticoles, avec de nouveaux contenus qui s'adaptent aux modes de consommation (hors-domicile), une désacralisation du produit, plus d'inclusivité de toutes les communautés de consommateurs, ou encore jouer sur l'artisanal et le décomplexé.
- **Une stratégie export “Wine of France”** pour gagner en lisibilité à l'international, avec une absolue nécessité de chasser en meute plutôt que de partir dispersés.
- **Des expérimentations en Grande distribution et CHR** afin d'avoir une offre plus en phase avec le consommateur et des prix moins prohibitifs au verre
- **Réinvestir fortement les budgets de communication et d'œnotourisme** : en France, seuls 12 millions de touristes sur 100 millions pratiquent l'œnotourisme alors que le panier moyen est de 72 €/ visiteurs, soit un levier de diversification très importante.

De nombreux exploitants connectés en visio ont interpellé les responsables syndicaux nationaux sur la Loi Evin - « Quand est-ce que la loi Evin va-t-elle enfin être abrogée ou à défaut être réaménagée ? » (Alsace, Bordeaux, Vallée du Rhône, Saint Chinian...).

« La Loi Evin est certes restrictive mais elle n'est pas responsable de tous nos maux. Depuis 10 ans, la bière prend des parts de marché au vin, et elle est elle-même assujettie à la Loi Evin. Les Français attendent que vous leur parliez un peu différemment, peut-être avec des nouvelles incarnations. Collectivement, mais sans doute n'investissons-nous pas assez de façon collective sur notre communication. » souligne Krystel Lepresle de Vin & Société, avant de conclure par un message positif : « On a décrit le verre à moitié vide, mais il ne faut quand même pas oublier de le voir à moitié plein : les Français aiment le vin. 94% des français estime que le vin fait partie du patrimoine culturel national ». 94% des français considèrent que le vin fait partie de l'identité culturelle de la France ».

Les professionnels ont alors dégagé un constat collectif : réconcilier l'opinion avec le vin exige un discours de vérité, de responsabilité et de fierté, soutenu nationalement à **travers le lancement d'une campagne de communication commune sur le vin, initié par les interprofessions de France**.

2. Résilience économique : « il est impératif de mettre en place des outils de régulation filière, construits avec le négoce »

Ouvrant la thématique sur une interpellation d'un vigneron connecté en ligne « Nos régions viticoles vont être sinistrées au même titre que le nord de la France avec la disparition de la filature, de la sidérurgie, des mines... pourquoi nos élus, régionaux et nationaux ne font rien ? » (Jérôme G - Bordeaux), Jérôme BAUER a rappelé

que les négociations des mesures de crise sont en cours avec les organisations nationales, en témoigne l'annonce de la Ministre la veille de **130 millions d'€ d'aides pour financer la campagne d'arrachage 2025**, mais aussi 40 millions d'euros pour la distillation, des prises en charge de cotisation MSA et l'amélioration du dispositif des prêts consolidés.

De son côté, **Damien Gilles, co-Président de la Commission Marché de la CNAOC et vigneron dans la Vallée du Rhône**, a souligné que « *la situation économique inédite a engendré une décapitalisation extrêmement forte dans de nombreuses exploitations, ce qui est un signal de plus alarmants. Nous avons besoin d'accompagnement de l'Etat sinon nous allons vers un drame social collectif.* »

Ne pouvant pour autant se résoudre à détruire son potentiel de production financé par de l'argent public, qui vient à manquer, la CNAOC a fait état de son plan pour redresser la filière viticole. Stéphane, également co-Président de la Commission marché et vigneron à Bordeaux, a présenté une feuille de route ambitieuse visant à nouer développer des outils de pilotage fort, tout en consolidant le « socle filière » avec le négoce :

- Renforcer **la régulation des plantations**
- Consolider les **indicateurs** au niveau régional et de l'AOC
- Faire avancer un **EGALIM 4 au niveau français**, avec une construction du prix en marche avant, visant à éviter la vente en dessous des coûts de production mais surtout pour sacrifier le revenu du producteur.
- Pour un **EGALIM européen** : développer des prix d'orientation en dérogeant au droit de la concurrence (art. 172 ter de l'OCM viticole), au niveau interprofessionnel, sur la base d'indicateurs discutés par les deux familles. Une extension aux moûts et aux vins, actuellement poussée par la CNAOC dans le cadre du Paquet vin, est aussi attendue qu'indispensable au vu de l'urgence
- Renforcer **la contractualisation long terme** pour sécuriser l'approvisionnement des marchés et lutter contre la volatilité des prix.

Gérard Bertrand, négociant et vigneron, a partagé sa vision de l'export, de l'AOC et du nouveau consommateur. En phase avec les constats précédents, il a confirmé la nécessité impérieuse que les deux familles travaillent main dans la main pour relancer une dynamique commerciale positive.

3. Simplification et stabilité réglementaire : la CNAOC appelle à une « performance administrative » pour en finir avec les 9 h/semaine de paperasse !

Alors qu'une exploitation viticole doit gérer plus de 40 déclarations différentes annuellement (douanes, INAO, FranceAgriMer, MSA, interprofessions), les vignerons connectés en visio ont largement plébiscité la thématique de la simplification administrative qui pèse lourd sur le moral avec « une impression de perte de temps voire pour beaucoup d'épuisement professionnel » (Savoie, Champagne, Provence, Bandol...)

C'est une demande phare de la filière depuis la signature de la lettre d'engagement en février 2024 avec l'ancien Ministre des Comptes Publics Thomas Cazenave : **les organisations viticoles nationales demandent un guichet unique type « France Connect de la Viticulture », afin d'éviter la redondance de déclaration (le fameux “dites-le-nous une fois”).**

La DGDDI a clairement indiqué que **ce chantier très attendu serait livré pour le second semestre 2026**, tout en rappelant le travail des douanes sur les autres chantiers de simplification : mesurage des surfaces, MVV, alambics, ect.

Interrogé par **Thiébault HUBER, Président de la Confédération de Bourgogne**, sur les nouvelles plateformes déclaratives des Douanes : « *Vous nous avez changé 3 plateformes dans la même année, MVV, Gamma 2 et Vendanges, c'est bien trop ! On est loin de la simplification.* », **Thibaut FIEVET, sous-directeur de la fiscalité douanière** lui a

répondu sans détour : « *sans doute il y a matière à s'améliorer. Mais c'est bien pour ça qu'à l'issue de la crise de 2024, la première mesure du gouvernement a été de dire, mettons toutes les administrations autour de la table et faisons en sorte qu'en matière viticole et plus globalement en matière agricole, que les contrôles soient mieux organisés et qu'une personne ne voit pas plusieurs corps de contrôle dans son exploitation.* »

Les responsables syndicaux étaient également interrogés par les participants sur l'importance d'un cadre règlementaire stable et clair pour produire : Comment réussir à continuer à produire des raisins sains et marchands quand de nombreux produits sont retirés du marché du jour au lendemain ? a argué un vigneron, faisant implicitement référence à l'épineux sujet des AMM cuivre.

Anthony Brun, Vice-Président de la CNAOC et Viticulteur à Cognac a ainsi indiqué la grande coordination du CNIV, de l'IFV et de la CNAOC sur le sujet des AMM cuivre, lien indispensable entre les vignerons, les firmes et l'ANSES afin de trouver une solution stable et pérenne. Les élus ont rappelé que la réglementation actuelle fragilise la performance économique et humaine des exploitations.

« *L'Italie a mis en place un moratoire sur les renouvellements d'AMM cuivre jusqu'à ce que la molécule soit réexaminée au niveau européen : nous demandons à l'ANSES et au Ministère de l'Agriculture qu'il en soit de même en France !* » a poussé avec force **Anthony Brun**.

4. AOC de demain : un collectif renforcé, des cahiers des charges simplifiés, un signe modernisé

La matinée s'est clôturée sur une thématique centrale pour les vignerons d'appellation : l'avenir de l'AOC, dans un contexte où certaines exploitations quittent ce label, faute selon eux de lisibilité ou de souplesse. A travers un échange dense, l'INAO et la CNAOC ont présenté une réforme structurante qu'ils mèneront conjointement : une relecture nationale de tous les cahiers des charges, qui permettra de :

- Recentrer l'AOC autour des points indispensables du cahier des charges, reflet de son identité, de son terroir et de son histoire ;
- Basculer les points non indispensables dans un document annexe, voire les supprimer
- Alléger les points de contrôle, ou tout du moins redonner du sens au contrôle ;
- Opérer une révision de la doctrine INAO et des guides du demandeur.

Plusieurs ODG sont déjà engagés dans la démarche et un groupe de travail INAO/CNAOC va se réunir dès début décembre pour proposer une méthode de simplification qui sera à la disposition, des 386 AOC viticoles françaises.

Au-delà de la simplification, l'innovation a été largement abordée : variétés résistantes, pratiques d'adaptation au changement climatique, dispositifs d'expérimentation, irrigation en AOC, Les vignerons connectés en visio interpellant ainsi « Est-il encore possible d'innover en AOC ? L'AOC peut-elle encore se réformer ? » (Plusieurs régions)

Face à l'inquiétude croissante de la perte d'attractivité de l'AOC et le départ de certains opérateurs, la réponse collective est claire : il faut moderniser l'AOC pour la rendre plus lisible, plus flexible et plus désirable, sans renoncer à son exigence.

Eric Pastorino, Secrétaire général de la CNAOC, Vigneron en Provence souligne « *qu'il faut travailler à l'introduction de variétés résistantes aux maladies ou mieux adaptées au climat. L'AOC n'est pas un frein à l'innovation, elle devient un terrain d'expérimentation sécurisé pour le vigneron et le consommateur. L'intérêt de l'appellation, c'est le collectif : l'innovation appartient à tout le monde et non pas à certains opérateurs privés.* »

Interrogé par un vigneron à Saint-Chinian sur l'intérêt et le rôle de l'INAO comme atout pour la vie des AOP, **Jean-Philippe Mari, Vice-Président CNAOC, Vigneron dans le Roussillon** répond sans langue de bois : « *Si la question c'est de dire faut supprimer le l'INAO, je peux vous répondre : non, il faut le conserver ! On est quand même un modèle unique en France de pouvoir avoir ce système. Imaginez-vous un peu si les syndicats de salariés pouvaient modifier leur code du travail ? Je peux vous dire que ça changerait beaucoup de choses. Nous les vigneron, grâce à l'INAO, on arrive à faire les règles, on arrive à modifier donc le code rural. C'est une marque collective donc c'est aussi moderne d'avoir une bannière qui regroupe 58 000 vigneron qui sont derrière cette marque collective. »*

En conclusion de la séquence, la Directrice de l'INAO, Carole Ly répond à la question : « est-ce que l'AOC de demain c'est du Vin de France ? »

« *LAOP, c'est vraiment une politique extrêmement moderne, moderne d'abord parce qu'elle ne coûte pas cher. Le budget de l'INAO, c'est 27 millions dont 30% payés par les professionnels et ça rapporte 42 milliards, 40% du chiffre d'affaires amont de l'agriculture française. Et c'est aussi une politique qui est moderne parce que, et on l'a bien vu depuis le COVID, elle lie le consommateur au producteur, via un produit, via un logo, garantit par l'Etat. » explique la directrice de l'Institut.*

Une filière mobilisée, une méthode nouvelle, un futur à construire ensemble

La filière viticole française montre qu'elle sait se rassembler, se parler, se confronter et construire collectivement des solutions à la hauteur des enjeux. Au terme de quatre heures d'échanges intenses, la CNAOC a confirmé son ambition : réinventer la méthode syndicale, associer systématiquement le terrain aux décisions, et construire une stratégie nationale de résilience, de valorisation et d'adaptation face à la crise.

Le Président Bauer a conclu : « *Le temps des constats est terminé. La méthode change. Les décisions de demain partiront du terrain, des vigneron, de leurs réalités. Cette matinée en est la preuve. »*

La CNAOC devient "la Maison des Vignerons"

À l'occasion du Grand Direct des AOC, la CNAOC a dévoilé sa nouvelle plateforme de marque : La Maison des Vignerons.

Après un changement de projet politique et de cap stratégique en avril 2024, la CNAOC souhaite réaffirmer aujourd'hui, à travers cette nouvelle identité, sa raison d'être : une structure qui œuvre pour défendre l'appellation et l'exploitation en simplifiant, sécurisant et donnant de la visibilité aux vignerons dans un système devenu trop complexe. Cette "Maison" exprime ce que la CNAOC incarne depuis 1924 : un collectif qui protège et qui rassemble.

Avec cette nouvelle identité, la CNAOC affirme une ambition renouvelée : porter un dynamisme positif pour la viticulture française, imaginer l'AOC de demain — plus Authentique, plus Ouverte, plus Collective — et construire des solutions durables, justes et adaptées aux défis climatiques, économiques et sociétaux.

La Maison des Vignerons, c'est la promesse d'un syndicalisme plus moderne, plus lisible et plus fédérateur, à l'image du mouvement qui s'est exprimé lors de cette matinée inédite.



Cette plateforme de marque a été réalisée avec l'Agence Mêlée.

A propos de la CNAOC

La Confédération nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de vin à appellations d'origine contrôlées (CNAOC) regroupe à travers 17 Fédérations régionales, soit l'ensemble des syndicats viticoles d'appellation de France (365). Elle représente tous les vignerons produisant des vins d'appellations d'origine (AOC), quel que soit leur statut, auprès des pouvoirs publics nationaux et européens. Elle est active sur les sujets d'intérêts collectifs de la filière, sur le champ de la défense du statut de l'exploitant viticole et celui de la défense des intérêts communs liés à l'appellation d'origine contrôlée.

Contact presse CNAOC

Charlotte Barotin - c.barotin@cnaoc.org - 06 74 61 78 75